

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 614

5 mars 2015

### SOMMAIRE

Airways Aviation S.à r.l. ....	29472	Lion Shipping A.G. ....	29429
Bartholomé-Seyler S. à r.l. ....	29434	Little Bridge S.A. ....	29427
Bexeb S.A. ....	29429	Longbow UK Real Estate Debt Invest- ments II S.à r.l. ....	29428
Blundy S.A. ....	29434	LTS Investment S.à r.l. ....	29428
Business Investor Market ....	29434	Lusol S.A. ....	29429
CETP UC4 Finance S.à r.l. ....	29435	M.I.D. Services S.A. ....	29430
Classic Car Management ....	29435	Oxalys S.A. ....	29433
Clifter S.A. ....	29426	Parques Luxco S.à r.l. ....	29452
CRF S.à r.l. ....	29426	Pigra S.A. ....	29426
Driver UK Multi-Compartment S.A. ....	29426	Qualux S.A. ....	29445
East Lodge Capital Credit Opportunities (Luxembourg) S.à.r.l. ....	29457	Randstad Interim S.A. ....	29436
Enop 3 S.à r.l. ....	29433	Shangri Finance S.A. ....	29431
Eurizon Multiasset Fund ....	29434	Shire Luxembourg Finance S.à r.l. ....	29438
Evergreen S.A. ....	29433	SMS Global Holdings S.à r.l. ....	29431
FTC Futures Fund Sicav ....	29430	Start People S.A. ....	29436
Fun Concept ....	29433	TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l. ....	29430
Globalance ....	29432	TMC Building Control S.à r.l. ....	29432
Historic Car Management ....	29435	Tyco International Holding S.à r.l. ....	29431
Iglux Group S.A. ....	29444	Uniholding S.A., SPF ....	29432
Lam & Partners ....	29430	Venture 1 Global Equity (Luxembourg) SIF SICAV S.A. ....	29432
Le Bistrot Italien ....	29427	World Capital International S.A. ....	29471
Les Iles S.A. ....	29427		
Letterone Treasury Services S.A. ....	29428		

**CRF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 60, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 155.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016412/9.

(150019451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Pigra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 101.073.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIGRA S.A.

Référence de publication: 2015016692/10.

(150019491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Clifter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 74.830.

—  
*Erratum*

*L'extrait ci-dessous remplace celui déposé le 21 janvier 2015 au registre de commerce et des sociétés sous la référence L 150013232*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société daté du 15 janvier 2015 que:

- SG AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg a été nommée dépositaire des actions au porteur de CLIFTER S.A., conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015016403/16.

(150019654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Driver UK Multi-Compartment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2500 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 189.629.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 décembre 2014*

Il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Preeti Kotwani-Khitri de son mandat d'Administrateur, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

- De nommer Madame Catherine Pirrie, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 et pour une durée maximale de 6 ans, en tant qu'Administrateur de la Société.

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2015, les administrateurs de la société sont:

- Madame Petronella J.S. Dunselman, Administrateur;
- Madame Zamyra H.Cammans, Administrateur; et
- Madame Catherine Pirrie, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2015016427/19.

(150019318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Le Bistrot Italien, Société Anonyme.**

Siège social: L-5447 Schwebsange, 53, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 171.728.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration en date du 8 mai 2013*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle vers le 53, Route du Vin à L-5447 Schwebsange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015015935/14.

(150019140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Les Iles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 161.512.

—  
Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

*Pour: LES ILES S.A.*

Experta Luxembourg  
Société anonyme

Référence de publication: 2015015937/16.

(150018312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Little Bridge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 128.381.

—  
Il résulte du procès-verbal du 14 novembre 2014 que le Conseil d'Administration de la société a pris entre autres la résolution suivante:

*Première Résolution*

Il est décidé de nommer Monsieur Giovanni PATRI, né à Lobbes (Belgique) le 18 août 1975 et demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'administration.

Le mandat de Président, ainsi conféré, prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2015.

*Deuxième Résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Mirko LAROCCA de sa fonction d'Administrateur avec effet au 14 novembre 2014. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Madame Marine SCHRUB, née à Châlons-en-Champagne (France), le 28 octobre 1986 et demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l' an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015015945/24.

(150019264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.001.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que Deloitte S.A., Réviseur d'Entreprise Agréé de la Société, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a changé de dénomination sociale et se nomme désormais Deloitte Audit S.à r.l.

De plus, il résulte d'une résolution prise lors de l'assemblée générale tenue en date du 14 janvier 2015 que:

- Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015922/17.

(150019245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**LTS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 185.405.

—  
EXTRAIT

En date du 23 janvier 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer M. David Gould, né le 27 mai 1969 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, gérant de la Société avec effet au 23 janvier 2015 et pour une durée indéterminée. Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance est composé comme suit:

- Jonathan Muir
- Pavel Nazariyan
- Daniel Arendt
- David Gould

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015948/18.

(150018184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Letterone Treasury Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 173.236.

—  
EXTRAIT

En date du 23 janvier 2015, l'actionnaire unique de la Société a décidé de nommer M. David Gould, né le 27 mai 1969 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, administrateur de la Société avec effet au 23 janvier 2015 et pour une période venant à l'échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015. Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration est composé comme suit:

- Jonathan Muir
- Pavel Nazariyan
- Daniel Arendt
- David Gould

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015920/19.

(150018185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Lion Shipping A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 59.307.

*Auszug aus dem Bericht des Verwaltungsrates vom 22. Januar 2015 an die Aktionäre und an den Aufsichtskommissar*

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig die Ernennung als Depositär FIDUCIAIRE MOSELLAN SARL., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B120014 mit Sitz in L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015015944/13.

(150018834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Bexeb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 85.650.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015016372/14.

(150019568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Lusol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.470.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 janvier 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 15 janvier 2015, que l'Actionnaire unique a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

L'Assemblée prend acte de, et accepte la démission présentée par les administrateurs:

- Monsieur Giovanni PATRI,
- Monsieur Roberto CARBONETTI
- Monsieur Mirko LA ROCCA

L'Assemblée décide de nommer en remplacement, avec effet immédiat:

- Monsieur Alain TIRCHER, né le 13 mars 1959 à Watermael-Boitsfort, demeurant professionnellement 7a, rue Thomas Edison L-1445 Luxembourg, en qualité d'administrateur et président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Michel HAMELLE, né le 13 septembre 1962 à Reims, demeurant professionnellement 7a, rue Thomas Edison L-1445 Luxembourg, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Charles EMOND, né le 28 mars 1955 à Arlon, demeurant professionnellement 7a, rue Thomas Edison L-1445 Luxembourg, en qualité d'administrateur.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015950/25.

(150018686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Lam & Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 152.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016600/9.

(150019478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.212.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 168.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016788/10.

(150019291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**FTC Futures Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 47.021.

Le bilan au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FTC FUTURES FUND SICAV*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015017187/11.

(150020992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

---

**M.I.D. Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1858 Luxembourg, 57, rue de Kirchberg.  
R.C.S. Luxembourg B 114.593.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11 novembre 2014*

*Première résolution*

Le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Davide Castellano de ses fonctions d'administrateur avec effet au 19 septembre 2014.

*Deuxième résolution*

Le conseil d'administration prend note de la démission de BRADIMAC, commissaire aux comptes, avec effet au 19 septembre 2014.

*Troisième résolution*

Le conseil d'administration décide de coopter jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2015, Monsieur Stanislas LAVOREL, né le 26 mai 1972 à Lyon, domicilié au 23 rue du Nord, L-2229 Luxembourg au poste d'administrateur, avec effet au 19 septembre 2014.

*Quatrième résolution*

Le conseil d'administration note le changement de dénomination de l'administrateur RIBAMBELLE GROUPE en EUROPE CRECHE & KINDERGARTEN, RCS Luxembourg B 182259, 23 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015015959/22.

(150018263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**SMS Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 185.773.

## EXTRAIT

Il a été décidé, par résolutions écrites adoptées en date du 28 janvier 2015, d'accepter, avec effet immédiat et pour une période indéterminée, la nomination de Paul Brogan, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SMS Global Holdings S.à r.l.*

Référence de publication: 2015016206/14.

(150018306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Shangri Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 100.309.

- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 9 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 612 en date du 15 juin 2004.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «REVILUX S.A.», ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, Val Ste Croix, 223, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549, tenue en date du 25 janvier 2011 que son siège a été transféré vers L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 17.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2015016199/15.

(150019267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 381.751.876,55.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 122.091.

En date du 10 décembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Francis James McKendry, ayant pour adresse professionnelle le 6600 Congress Avenue, Boca Raton, Floride 33487, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la Société, avec effet au 10 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Andrea Goodrich;
- Francis James McKendry;
- Lars Neverdal;
- Peter Schieser; et
- Robert Sedgley.

En accord avec l'article 8.12 des statuts, Monsieur Francis James McKendry, ayant pour adresse professionnelle le 6600 Congress Avenue, Boca Raton, Floride 33487, Etats-Unis d'Amérique a également été nommé avec effet au 10 décembre 2014 et pour une durée indéterminée à la gestion journalière de la Société et portera le titre de gérant-délégué. Il pourra engager la Société par sa seule signature.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE  
TYCO INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015016227/25.

(150019096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**TMC Building Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 17, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 91.635.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015016245/9.  
(150018696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Globalance, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 158.378.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 janvier 2015.  
Référence de publication: 2015016500/10.  
(150019587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Uniholding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 31.745.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 janvier 2015*

Le Conseil décide de désigner FIDUPAR, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour Extrait conforme  
FIDUPAR  
1, rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2015016252/16.  
(150018671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Venture 1 Global Equity (Luxembourg) SIF SICAV S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 167.477.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la société en date du 31 décembre 2014 que:

- 1) la clôture de la liquidation volontaire de la société est prononcée;
- 2) les comptes de clôture sont approuvés;
- 3) Les livres et autres documents de la société dissoute resteront conservés durant 5 ans après la clôture de liquidation au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2015016266/19.  
(150019207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Enop 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.811.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016460/9.

(150019324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Oxalys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 138.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015016660/10.

(150019556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Evergreen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, 6, Z.A.R.E. Est.

R.C.S. Luxembourg B 32.961.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 12 janvier 2015 que:

La Fiduciaire Joseph Treis s.à.r.l., établie à L-1510 Luxembourg, 57 avenue de la Faiencerie a été nommée dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016467/13.

(150019637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Fun Concept, Société Anonyme.**

Siège social: L-9655 Harlange, 20B, rue Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 144.576.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de

la société anonyme FUN CONCEPT, établie et ayant son siège social à L-9656 Harlange, 20b, rue Bierg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 144576.

Le même jugement a désigné comme liquidateur Maître Daniel BAULISCH, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch, et nommé juge-commissaire Monsieur le Juge Jean-Claude WIRTH.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Daniel BAULISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2015016490/22.

(150019300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Bartholomé-Seyler S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8562 Schweich, 32, Sëllerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.100.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016366/9.

(150019369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Eurizon Multiasset Fund, Fonds Commun de Placement.****CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La clôture de la liquidation du fonds EURIZON MULTIASSET FUND a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme DEBERTOLIS

Référence de publication: 2015015726/11.

(150019273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Blundy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.079.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 janvier 2015*

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme

BLUNDY S.A.

Référence de publication: 2015015587/12.

(150019007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Business Investor Market, Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.647.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 16 décembre 2014*

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Joseph WINANDY, en sa qualité d'Administrateur et de président.

En vertu des articles 51 alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

Jean-Charles THOUAND

183, rue de Luxembourg

L-8077 BERTRANGE

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Le conseil nomme au poste de président Monsieur Koen LOZIE.

Copie certifiée conforme

JALYNE S.A. / -

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015015601/22.

(150018334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**CETP UC4 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 118.228.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par les résolutions du 29 décembre 2014, les associés de la Société ont décidé:

- que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement accomplie et clôturée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

CETP UC4 Finance S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015015642/15.

(150019193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

**Historic Car Management, Société Anonyme,  
(anc. Classic Car Management).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 193.109.

L'an deux mille quinze, le seize janvier.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "Classic Car Management", constituée par acte notarié établi par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 décembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193109, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7 Val Sainte-Croix (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 10 heures 30.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de AUTO.CONCEPT., SLU, représentée par Me Catherine Cathiard, Avocat au Barreau de Luxembourg.

Est désigné comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Montanari, demeurant à Sainte Foy d'Aigrefeuille, France, actionnaire représenté par Me Catherine Cathiard, Avocat au Barreau de Luxembourg.

Il est ensuite exposé ce qui suit:

I.- Tous les actionnaires étant représentés, la présente assemblée générale, conformément à l'article 20 des statuts, peut valablement se tenir sans convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de la présente assemblée comporte les points suivants qui requièrent l'intervention du notaire:

*Ordre du jour*

- Modification de la dénomination sociale en Historic Car Management,
- Modification corrélative de l'article 1 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

III.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Il résulte de ladite liste de présence que sur les trois mille cent (3.100) actions ayant une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune auxquelles sont attachés trois mille cent (3.100) droits de vote, représentant l'intégralité du capital social et des droits de vote, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée, et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à son ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé ci-avant et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide qu'à compter de ce jour, la dénomination sociale "Classic Car Management" est modifiée et devient "Historic Car Management".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

En conséquence de l'adoption de la première résolution, l'Assemblée Générale modifie l'article 1 des statuts désormais ainsi rédigé:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Historic Car Management" («la Société»)."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la réglementation en vigueur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10:45 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous Notaire la présente minute.

Signé: C. Cathiard, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 janvier 2015. 2LAC/2015/1846. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016389/65.

(150019563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

**Randstad Interim S.A., Société Anonyme,  
(anc. Start People S.A.).**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 27.901.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of the month of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Randstad Interim S.A. (previously named Start People S.A.) (the "Absorbing Company"), a public company limited by shares (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 27.901 (the "Company") incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on May 6, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 184 of 1988, page 8802, which articles of association have been amended several times and for the last time by the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 31 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a special power of attorney granted by the board of director of the Absorbing Company of November 12, 2014, which remained attached to the merger proposal received by the undersigned notary on November 14, 2014.

The appearing party requested the undersigned notary to state as follows:

1. The merger proposal relating to the merger of the Absorbing Company and its wholly owned direct subsidiary START PEOPLE H.R SOLUTIONS S.A., a public company limited by shares (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 79.817, incorporated by a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on December 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 596 of August 2, 2001, which articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen, prenamed, on March 20, 2008,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2945 on 11 December 2008 (the “Absorbed Company” and together with the Absorbing Company, the “Merging Companies”), was published in the Mémorial number 3603 of 28 November 2014 (the “Merger Proposal”);

2. The Merger Proposal provides that the merger between the Merging Companies shall have a retroactive effect from an accounting standpoint as at 1 January 2014, being noted that between the Merging Companies, the merger would be completed and have legal effect as of 31 December 2014;

3. In accordance with article 273 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), the merger shall become effective vis-à-vis third parties after the publication of the present enactment deed in the Mémorial in accordance with article 9 of the Law;

4. The Merger Proposal and the annual accounts of the last three (available) financial years (where relevant) of the Merging Companies have been made available at the registered office of the Merging Companies at least one month before the effective date of the merger between the Merging Companies;

5. None of the shareholders of the Absorbing Company has requested that a general meeting of shareholder(s) be called pursuant to article 279(1)c) of the Law; and

6. The Absorbed Company ceased to exist on 31 December 2014.

The certificate of the Absorbing Company certifying the availability of the documents pursuant to article 264 of the Law and the absence of a request for the convening of a general meeting of the shareholders of the Absorbing Company pursuant to article 279(1) c) of the Law, has been submitted to the notary and shall, after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has thus requested the undersigned notary to issue the present certificate pursuant to article 273 of the Law.

#### *Statement*

Pursuant to article 273 of the Law, the undersigned notary hereby declares that he made the necessary verifications and certifies the existence and the validity of acts and formalities carried out by the Merging Companies and that in consequence the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Randstad Interim S.A. (anciennement dénommée Start People S.A.) (la «Société Absorbante»), une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.901, constituée par un acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 6 mai 1988, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois ultérieurement et pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations,

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’un mandat spécial accordé par résolutions du conseil d’administration de la Société Absorbante en date du 12 novembre 2014, qui est restée attachée au projet de fusion reçu par le notaire soussigné le 14 novembre 2014.

La partie comparante a requis le notaire soussigné d’acter comme suit:

1. Le projet de fusion relatif à la fusion de la Société Absorbante et sa filiale directe entièrement détenue START PEOPLE H.R SOLUTIONS S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.817, constituée par un acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 Décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 596 le 2 août 2001, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois ultérieurement et pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Paul Bettingen, prénommé, le 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2945, le 11 décembre 2008 (la «Société Absorbée» et ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»), a été publié au Mémorial numéro 3603 du 28 novembre 2014 (le «Projet de Fusion»);

2. Le Projet de Fusion prévoit que la fusion entre les Sociétés Fusionnantes a un effet comptable rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014, étant noté qu'entre les Sociétés Fusionnantes, la fusion serait effective au 31 décembre 2014;

3. Conformément à l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), la fusion deviendra effective vis-à-vis des tiers après la publication du présent constat de fusion au Mémorial conformément à l'article 9 de la Loi;

4. Le Projet de Fusion et les comptes annuels des trois derniers exercices (disponibles) (si pertinent) des Sociétés Fusionnantes ont été mis à disposition au siège social des Sociétés Fusionnantes au moins un mois avant la date effective de la fusion entre les Sociétés Fusionnantes;

5. Aucun des actionnaires de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale conformément à l'article 279(1)c) de la Loi; et

6. La Société Absorbée a cessé d'exister le 31 décembre 2014.

Le certificat de la Société Absorbante certifiant conformément à l'article 264 de la Loi la disponibilité des documents et l'absence de demande de convocation de l'assemblée générale de la Société Absorbante conformément à l'article 279 (1) c) de la Loi, a été soumis au notaire et restera, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux autorités d'enregistrement.

La partie comparante a ainsi demandé au notaire soussigné d'émettre le présent certificat conformément à l'article 273 de la Loi.

#### *Déclaration*

Conformément à l'article 273 de la Loi, le notaire soussigné déclare par la présente qu'il a effectué les vérifications nécessaires et certifie l'existence et la validité des actes et formalités entrepris par les Sociétés Fusionnantes et que de ce fait les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglaise reconnaît que, à la demande de la partie comparante cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait à Luxembourg date entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/172. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016133/117.

(150018916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

#### **Shire Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 605.014,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.573.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Shire Luxembourg Finance S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.181.573 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 5 November 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 3275 dated 24 December 2013 and lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 28 October 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 3701 dated 4 December 2014.

The meeting is presided by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at 101 Rue cents L-1319 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally at 101 Rue cents L-1319 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Shire Ireland Finance Limited, a company incorporated under Irish law, having its registered office at 5, Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Ireland, acting through its Luxembourg branch, Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch, having its registered address at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, duly represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Sole Shareholder" or the "Subscriber") and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list, the 8,103,069 (eight million one hundred three thousand sixty-nine) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the amendment of the second paragraph of article 8 of the articles of association of the Company;
3. Approval of the allocation of an amount of USD 37,490,294 (thirty-seven million four hundred ninety thousand two hundred ninety-four United States Dollars) from the ordinary share capital and ordinary share premium account of the Company to the mandatory redeemable preferred share premium account of the Company and consequently to (i) decrease the share capital of the Company by an amount of USD 7,498,059 (seven million four hundred ninety-eight thousand fifty-nine United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 8,103,069 (eight million one hundred three thousand sixty-nine United States Dollars) to an amount of USD 605,010 (six hundred five thousand ten United States Dollars) by the cancellation of 7,498,059 (seven million four hundred ninety eight thousand fifty-nine) ordinary shares and subsequently decrease the ordinary shares legal reserve of the Company by an amount of USD 749,805 (seven hundred forty-nine thousand eight hundred five United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 810,306 (eight hundred ten thousand three hundred six United States Dollars) to an amount of USD 60,501 (sixty thousand five hundred one United States Dollars) and (ii) decrease the ordinary share premium of the Company by an amount of USD 29,242,430 (twenty-nine million two hundred forty-two thousand four hundred thirty United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 31,601,929 (thirty-one million six hundred one thousand nine hundred twenty-nine United States Dollars) to an amount of USD 2,359,499 (two million three hundred fifty-nine thousand four hundred ninety-nine United States Dollars) by the cancellation of USD 29,242,430 (twenty-nine million two hundred forty-two thousand four hundred thirty United States Dollars) ordinary share premium;
4. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 605,010 (six hundred five thousand ten United States Dollars) to an amount of USD 605,012 (six hundred five thousand twelve United States Dollars) by the issuance of 2 (two) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 124,999,998 (one hundred twenty-four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight United States Dollars), to be allocated to the mandatory redeemable preferred share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
5. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 605,012 (six hundred five thousand twelve United States Dollars) to an amount of USD 605,014 (six hundred five thousand fourteen United States Dollars) by the issuance of 2 (two) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 93,683,374 (ninety-three million six hundred eighty-three thousand three hundred seventy-four United States Dollars), to be allocated to the mandatory redeemable preferred share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
6. Subscription and payment by Shire Ireland Finance Limited, acting through Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch, of the new mandatory redeemable preferred shares by way of two contributions in kind;
7. New composition of the shareholding of the Company;
8. Approval of the subsequent amendment of the first paragraph of article eight of the articles of association of the Company pursuant to the above resolutions; and
9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the extraordinary general meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to amend the second paragraph of article eight of the articles of association of the Company (the “Articles”) the rest of the article remaining unchanged, to be read as follows:

**“ Art. 8. [...]”**

The Company shall maintain an ordinary share premium and similar premiums account for the Ordinary Shares to the benefit of the holder(s) of the Ordinary Shares (the “Ordinary Share Premium Account”). The Ordinary Share Premium Account shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise utilised, paid or allocated equally and only to all outstanding Ordinary Shares from time to time or as otherwise decided by the general meeting of shareholders or a decision of the sole shareholder.”

*Third resolution:*

It is resolved to allocate an amount of USD 37,490,294 (thirty-seven million four hundred ninety thousand two hundred ninety four United States Dollars ninety cents) from the ordinary share capital and ordinary share premium account of the Company to the mandatory redeemable preferred share (“MRPS”) premium account (the “MRPS Premium Account”) of the Company (“Allocation”).

As a consequence of the Allocation, (i) the share capital of the Company is decreased by an amount of USD 7,498,059 (seven million four hundred ninety-eight thousand fifty-nine United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 8,103,069 (eight million one hundred three thousand sixty-nine United States Dollars) to an amount of USD 605,010 (six hundred five thousand ten United States Dollars) by the cancellation of 7,498,059 (seven million four hundred ninety-eight thousand fifty-nine) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and subsequently the ordinary shares legal reserve of the Company is decreased by an amount of USD 749,805 (seven hundred forty-nine thousand eight hundred five United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 810,306 (eight hundred ten thousand three hundred six United States Dollars) to an amount of USD 60,501 (sixty thousand five hundred one United States Dollars) and (ii) the ordinary share premium account of the Company is decreased by an amount of USD 29,242,430 (twenty-nine million two hundred forty-two thousand four hundred thirty United States Dollars) so as to decrease it from its current amount of USD 31,601,929 (thirty-one million six hundred one thousand nine hundred twenty-nine United States Dollars) to an amount of USD 2,359,499,359 (two million three hundred fifty-nine thousand four hundred ninety-nine United States Dollars) by the cancellation of USD 29,242,430 (twenty-nine million two hundred forty-two thousand four hundred thirty United States Dollars) ordinary share premium.

*Fourth resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 605,010 (six hundred five thousand ten United States Dollars) to USD 605,012 (six hundred five thousand twelve United States Dollars) by the issuance of 2 (two) MRPS (the “New MRPS 1”) with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, as permitted by article eight of the Articles, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 124,999,998 (one hundred twenty-four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight United States Dollars) (the “New MRPS Premium 1”), to be allocated to the MRPS Premium Account, the whole to be fully paid up through a contribution in kind (the “Contribution 1”) of a claim held by the Sole Shareholder of an amount of USD 125,000,000 (one hundred twenty-five million United States Dollars) (the “Claim 1”).

*Fifth resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 605,012 (six hundred five thousand twelve United States Dollars) to USD 605,014 (six hundred five thousand fourteen United States Dollars) by the issuance of 2 (two) MRPS (the “New MRPS 2”, together with the New MRPS 1, the “New MRPS”) with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, as permitted by article eight of the Articles, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 93,683,374 (ninety-three million six hundred eighty-three thousand three hundred seventy-four United States Dollars) (the “New MRPS Premium 2”, together with the New MRPS Premium 1, the “New MRPS Premium”), to be allocated to the MRPS Premium Account, the whole to be fully paid up through a contribution in kind (the “Contribution 2”, together with the Contribution 1, the “Contributions”) of a claim held by the Sole Shareholder of an amount of USD 93,683,376 (ninety-three million six hundred eighty-three thousand three hundred seventy-six United States Dollars) (the “Claim 2” together with the Claim 1, the “Claims”).

*Sixth resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment for the New MRPS and the New MRPS Premium by the Sole Shareholder, through the Contributions of the Claims.

*Subscriber’s Intervention - Subscription - Payment:*

Thereupon intervenes the Subscriber, here represented as stated above, which declares to subscribe for the New MRPS, subject to the payment of the New MRPS Premium, through the Contributions.

*Evaluation:*

The total value of the Contributions to be made by the Sole Shareholder to the Company amount globally to USD 218,683,376 (two hundred eighteen million six hundred eighty-three thousand three hundred seventy-six United States Dollars) and will be allocated as follows:

- USD 4 (four United States Dollars) to the share capital; and
- USD 218,683,372 (two hundred eighteen million six hundred eighty-three thousand three hundred seventy-two United States Dollars) to the MRPS Premium Account.

These valuations have been respectively approved by the managers of the Company, pursuant to two statements of contribution value, each dated 16 December 2014, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase. These statements of contribution value shall remain annexed to this deed.

*Evidence of the Contribution's existence*

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

*Seventh resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the shareholding of the Company will be composed of: Shire Ireland Finance Limited acting through its Luxembourg branch, Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch, for (i) 605,000 (six hundred five thousand) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each and (ii) 14 (fourteen) MRPS with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

*Eighth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article eight of the Articles to be read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 605,014 (six hundred five thousand fourteen United States Dollars) represented by 605,000 (six hundred five thousand) ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Ordinary Shares”) and 14 (fourteen) MRPS with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this Deed have been estimated at about eight thousand Euros (EUR 8,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Shire Luxembourg Finance S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.573 (la «Société»), constituée par acte notarié le 5 novembre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3275, en date du 24 décembre 2013 et dernièrement modifié par un acte reçu le 28 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3701 en date du 4 décembre 2014.

L'assemblée est présidée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue cents, L-1319 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue cents, L-1319 Luxembourg.

Le président a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique de la Société, Shire Ireland Finance Limited, une société constituée selon le droit irlandais, ayant son siège social au 5, Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande, agissant à travers sa succursale luxembourgeoise Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557

Luxembourg (l'«Associé Unique» ou le «Souscripteur»), dûment représentée par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et le nombre de parts détenues par l'Associé Unique est reflété sur une liste de présence.

Cette liste de présence et ladite procuration, signées par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

II.- Il ressort de la liste de présence, que les 8.103.069 (huit millions cent trois mille soixante neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique a été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la modification du second paragraphe de l'article huit des statuts de la Société;

3. Approbation de l'allocation d'un montant de 37.490.294 USD (trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains) du capital social ordinaire et du compte de prime d'émission ordinaire de la Société au compte de prime d'émission de parts sociales préférentielles avec rachat obligatoire de la Société, et conséquemment de (i) la réduction du capital social de la Société d'un montant de 7.498.059 USD (sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinquante-neuf Dollars Américains) de sorte à le réduire de son montant actuel de 8.103.069 USD (huit millions cent trois mille soixante-neuf Dollars Américains) à un montant de 605.010 USD (six cent cinq mille dix Dollars Américains) par l'annulation de 7.498.059 USD (sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinquante-neuf parts sociales ordinaires et par la suite la réduction de la réserve légale liée aux parts sociales ordinaires d'un montant de 749.805 USD (sept-cent quarante-neuf mille huit cent cinq Dollars Américains) de sorte à la réduire de son montant actuel de 810.306 USD (huit cent dix mille trois cent six Dollars Américains) à un montant de 60.501 USD (soixante mille cinq cent un Dollars Américains) et (ii) la réduction du compte de prime d'émission ordinaire de la Société d'un montant de 29.242.430 USD (vingt-neuf millions deux cent quarante-deux mille quatre cent trente Dollars Américains) de sorte à le réduire de son montant actuel de 31.601.929 USD (trente et un millions six cent un mille neuf cent vingt-neuf Dollars Américains) à un montant de 2.359.499 USD (deux millions trois cent cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) par l'annulation de 29.242.430 USD (vingt-neuf millions deux cent quarante-deux mille quatre cent trente Dollars Américains) de prime d'émission ordinaire;

4. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 605.010 USD (six cent cinq mille dix Dollars Américains) à un montant de 605.012 USD (six cent cinq mille douze Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) parts sociales préférentielles avec rachat obligatoire de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 124.999.998 USD (cent vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains), devant être alloué au compte de prime d'émission de parts sociales préférentielles avec rachat obligatoire de la Société, l'ensemble devant être entièrement libéré par un apport en nature;

5. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 605.012 USD (six cent cinq mille douze Dollars Américains) à un montant de 605.014 USD (six cent cinq mille quatorze Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) parts sociales préférentielles avec rachat obligatoire de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 93.683.374 USD (quatre-vingt-treize millions six cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-quatorze Dollars Américains), devant être alloué au compte de prime d'émission de parts sociales préférentielles avec rachat obligatoire de la Société, l'ensemble devant être entièrement libéré par un apport en nature;

6. Souscription et paiement par Shire Ireland Finance Limited, agissant à travers Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch des nouvelles parts sociales préférentielles avec rachat obligatoire de la Société au moyen de deux apports en nature;

7. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

8. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article huit des statuts de la Société en conséquence des résolutions qui précèdent; et

9. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de modifier le second paragraphe de l'article huit des statuts de la Société (les «Statuts»), le reste de l'article restant inchangé, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** [...] »

La Société conservera un compte de prime d'émission ordinaire et primes similaires pour les Parts Sociales Ordinaires au bénéfice du (des) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires (le «Compte de Prime d'Emission Ordinaire»). Le Compte de Prime d'Emission Ordinaire sera remboursé, distribué, converti ou utilisé de toute autre manière, payé ou alloué de manière égale et seulement à toutes les Parts Sociales Ordinaires émises, de temps en temps ou comme autrement décidé par l'assemblée générale des associés ou par décision de l'associé unique.»

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'allouer un montant de 37.490.294 USD (trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains) du compte des parts sociales ordinaires et du compte de prime d'émission de la Société au compte de prime d'émission de parts sociales préférentielles avec rachat obligatoire («MRPS») de la Société (le «Compte de Prime d'Emission des MRPS») (l'«Allocation»).

En conséquence de l'Allocation, (i) le capital social de la Société est réduit d'un montant de 7.498.059 USD (sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinquante-neuf Dollars Américains) de sorte à le réduire de son montant actuel de 8.103.069 USD (huit millions cent trois mille soixante-neuf Dollars Américains) à 605.010 USD (six cent cinq mille dix Dollars Américains) par l'annulation de 7.498.059 USD (sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinquante-neuf parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 1 USD (un Euro) chacune et par la suite le montant de la réserve légale liée aux parts sociales ordinaires est réduit d'un montant de 749.805 USD (sept cent quarante-neuf mille huit cent cinq Dollars Américains) de sorte à le réduire de son montant de 810.306 USD (huit cent dix mille trois cent six Dollars Américains) à un montant de 60.501 USD (soixante mille cinq cent un Dollars Américains) et (ii) la réduction du compte de prime d'émission ordinaire de la Société d'un montant de 29.242.430 USD (vingt-neuf millions deux cent quarante-deux mille quatre cent trente Dollars Américains) de sorte de à le réduire de son montant actuel de 31.601.929 USD (trente et un millions six cent un mille neuf cent vingt-neuf Dollars Américains) à un montant de 2.359.499 USD (deux millions trois cent cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) par l'annulation de 29.242.430 USD (vingt-neuf millions deux cent quarante-deux mille quatre cent trente Dollars Américains) de prime d'émission ordinaire.

*Quatrième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 605.010 USD (six cent cinq mille dix Dollars américains) à 605.012 USD (six cent cinq mille douze Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) MRPS d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles MRPS 1»), tel qu'autorisé par l'article huit des Statuts, soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 124.999.998 USD (cent vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains) (la «Nouvelle Prime d'Emission MRPS 1»), devant être allouée au Compte de Prime d'Emission des MRPS, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature (l'«Apport 1») consistant en une créance d'un montant de 125.000.000 USD (cent vingt-cinq millions Dollars Américains) détenue par l'Associé Unique (la «Créance 1»).

*Cinquième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 605.012 USD (six cent cinq mille douze Dollars américains) à 605.014 USD (six cent cinq mille quatorze Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) MRPS d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles MRPS 2», ensemble avec les Nouvelles MRPS 1, les «Nouvelles MRPS»), tel qu'autorisé par l'article huit des Statuts, soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 93.683.374 USD (quatre-vingt-treize millions six cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-quatorze Dollars Américains) (la «Nouvelle Prime d'Emission MRPS 2» ensemble avec la Nouvelle Prime d'Emission MRPS 1, les «Nouvelles Primes d'Emission MRPS»), devant être allouée au Compte de Prime d'Emission MRPS, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature (l'«Apport 2» ensemble avec l'Apport 1, les «Apports») consistant en une créance d'un montant de 93.683.376 USD (quatre-vingt-treize millions six cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-seize Dollars Américains) (la «Créance 2» ensemble avec la Créance 1, les «Créances»).

*Sixième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles MRPS et des Nouvelles Primes d'Emission MRPS par l'Associé Unique par les Apports des Créances.

*Intervention du Souscripteur - Souscription - Paiement*

Intervient alors le Souscripteur, ici représenté comme décrit supra. Le Souscripteur déclare souscrire aux Nouvelles MRPS, moyennant le paiement des Nouvelles Primes d'Emission MRPS au moyen des Apports.

### Evaluation

La valeur totale des Apports à réaliser par l'Associé Unique à la Société s'élève à un montant global de 218.683.376 USD (deux cent dix-huit millions six cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-seize Dollars Américains) qui seront alloué comme suit:

- 4 USD (quatre Dollars Américains) au capital social; et
- de 218.683.372 USD (dix-huit millions six cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-douze Dollars Américains) au Compte de Prime d'Emission des MRPS;

Ces évaluations ont été respectivement approuvées par les gérants de la Société conformément à des déclarations sur la valeur des apports, chacune datée du 16 décembre 2014, dans laquelle les gérants reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants en cas d'augmentation de capital. Ces déclarations sur la valeur des apports resteront annexées au présent acte.

### Preuve de l'Apport

La preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

### Septième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société sera composée de:

Shire Ireland Finance Limited agissant à travers sa succursale luxembourgeoise Shire Ireland Finance Limited, Luxembourg Branch, avec (i) 605.000 (six cent cinq millions) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune et (ii) 14 (quatorze) MRPS d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

### Huitième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article huit des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 605.014 USD (six cent cinq mille quatorze Dollars Américains), représenté par 605.000 (six cent cinq mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et 14 (quatorze) MRPS d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune»

### Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de capital, ont été estimés à huit mille Euros (8.000.- Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63727. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016167/343.

(150018609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---

### Iglux Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3714 Rumelange, 3, place des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 158.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016552/9.

(150019322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

---

**Qualux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 193.989.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of January.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

«FASCOLUX S.A.», a public limited liability company (“société anonyme”), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.121, duly represented by the sole signature of Mrs Johanna SCHADECK, chartered accountant, professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Such appearing party has required the undersigned notary to establish as follows the articles of association of a public company limited by shares “société anonyme”.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby established a company (hereafter the “Company”) in the form of a public company limited by shares (“société anonyme”) under the name of “QUALUX S.A.”.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other address within the municipality of the registered office by a decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may also acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg and abroad and may lease or dispose of movable property.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may in general grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any other financial, industrial or commercial operations as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 5.** The share capital of the Company is set at THIRTY-ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (31,500.- EUR) represented by thirty-one thousand five hundred (31,500) ordinary shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

Transfer of registered or bearer shares shall be inscribed in the register of shareholders or in the bearer shares register.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

The share capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) single member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision shall be ratified by the next general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will choose among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors but, in his absence, the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors at the place indicated in the convening notice. No convening notice is needed when all the directors are present and/or represented at a meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly if at least the majority of its members is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex any other director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Resolutions in writing, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

In the event that any director of the Company has an adverse personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction and such director's interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, officers, managers or any other agents who may but are not required to be shareholders. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors.

The director(s) to whom such a delegation has been given shall be called managing director(s).

The delegation in favour of a member of the board of directors shall entail the obligation for the board to report each year to the general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

**Art. 9.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signature of two (2) directors, or by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 10.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### General meetings of shareholders

**Art. 11.** The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the latter will exert the powers reserved for the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 12.** The annual general meeting of shareholders will be held within the municipality of the Company's registered office or at the place specified in the convening notice on the third Monday of May of each year at 02.00 p.m..

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

**Art. 13.** The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the Company's share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting of shareholders.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

### Accounting year - Distribution of profits

**Art. 14.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 15.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

The general meeting of shareholders can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### Reference to the law

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies as amended.

### *Transitional provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 31 December 2015.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.

### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing, in its capacity as sole shareholder, declares to subscribe all the shares.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (31,500.- EUR) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

### *Statement*

The notary, drawing up the present deed, declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately thousand euro five hundred euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The above-named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken, in such capacity as sole shareholder, the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at THREE (3)

The following have been appointed Directors:

1. Mrs Johanna SCHADECK, chartered accountant, born on 22 February 1979 in Messancy (Belgium), professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

2. Mrs Annabelle GIOVANARDI, employee, born on 28 April 1969 in Briey (France), professionally residing at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

3. FFA REAL ESTATE LIMITED, a company registered in the Cayman Islands under number CT282606, with registered office at Criquet Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, Ky1-1111, Cayman Islands, whose permanent representative is Mr. Georges ROMANOS BOU JAOUDE, Director, born on March 18, 1970 in Ibadan (Lebanon), with address at One FFA Gate, Maarfa 128 Building, Foch Street, Beirut Central District, Beirut (Lebanon).

FFA REAL ESTATE LIMITED is also appointed Chairman of the Board of Directors for the whole duration of its mandate as Director.

Their term of office will expire after the annual general meeting of shareholders to be held in 2020.

#### *Second resolution*

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed Statutory Auditor:

FASCONTROL S. à r.l., having its registered office at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.135.

Its term of office will expire after the annual general meeting of shareholders to be held in 2020.

#### *Third resolution*

The registered office of the Company is established at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«FASCOLUX S.A.», une société anonyme, établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 168.121, dûment représentée par la signature individuelle de Madame Johanna SCHADECK, expert-comptable, résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société») sous la dénomination de «QUALUX S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut être transférée dans la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut également acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger et elle peut louer ou disposer de bien meuble.

La Société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération financière, industrielle ou commerciale ainsi que toute transaction sur des biens immobiliers ou mobiliers.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (31.500,- EUR) divisé en trente et un mille cinq cents (31.500) actions ordinaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré des actionnaires.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et répondant aux conditions du paragraphe (2) de l'Article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire qui en est le propriétaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires ou dans le registre des actions au porteur comme les pleins propriétaires de ces actions.

Sur demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La cession d'actions nominatives ou au porteur devra être formalisée par une inscription au registre des actionnaires ou au registre des actions au porteur.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires, sous les conditions prévues par la loi.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent y pourvoir temporairement, une telle décision devant être ratifiée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir un président parmi ses membres. Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipements pour conférence vidéo et conférence téléphonique est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibérations, les votes pourront ainsi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas, le vote doit être confirmé par écrit.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans le cas où un administrateur de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

L'administrateur à qui pareille délégation a été donnée sera appelé administrateur-délégué.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des actionnaires des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Lorsque la Société compte un administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 9.** La Société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 10.** La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

### **Assemblées des actionnaires.**

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toute les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue dans la commune du siège social de la Société ou au lieu indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

### **Exercice social - Distribution des profits**

**Art. 14.** L'exercice social de la Société commence le premier du mois de janvier et se termine le trente et un du mois de décembre de chaque année.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Référence à la loi**

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2016.

#### *Souscription et paiement*

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, en sa susdite capacité d'actionnaire unique, déclare souscrire à toutes les actions.

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE CINQ CENTS EUROS (31.500,- EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constataion*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cent euros.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

La partie comparante, pré-qualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, agissant ainsi en sa qualité d'actionnaire unique, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS (3)

Sont nommés Administrateurs:

1. Madame Johanna SCHADECK, expert-comptable, née le 22 février 1979 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

2. Madame Annabelle GIOVANARDI, employée privée, née le 28 avril 1969 à Briey (France), résidant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

3. FFA REAL ESTATE LIMITED., une société enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro CT282606, avec siège social à Criquet Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, KY1-1111, Iles Caïmans, ayant comme représentant permanent Monsieur Georges ROMANOS BOU JAOUDE, Administrateur, né le 18 mars 1970 à Ibadan (Liban), avec adresse à One FFA Gate, Maarfa 128 Building, Foch Street, Beyrouth Central District, Beyrouth (Liban).

FFA REAL ESTATE LIMITED est également nommé Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FASCONTROL S. à r.l., ayant son siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.135.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 15, rue Astrid L-1143 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. SCHADECK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1964. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015016131/408.

(150018200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

**Parques Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.426.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(1) Preston Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of forty-eight thousand nine hundred seventy-one euro and sixty-two cents (EUR 48,971.62.-) with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.152;

hereby represented by Me Mélody Brunot, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 17, 2014.

(2) Candover 2005 Fund UK No. 1 Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL, Guernsey and registered under number LP 010583;

hereby represented by Me Mélody Brunot, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on December 17, 2014.

(3) Candover 2005 Fund UK No. 2 Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL, Guernsey and registered under number LP 010584;

hereby represented by Me Mélody Brunot, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on December 17, 2014.

(4) Candover 2005 Fund UK No. 3 Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL, Guernsey and registered under number LP 010585;

hereby represented by Me Mélody Brunot, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on December 17, 2014.

(5) Candover 2005 Fund US No. 1 Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL, Guernsey and registered under number LP 010587;

hereby represented by Me Mélody Brunot, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on December 17, 2014.

(6) Candover 2005 Fund US No. 2 Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL, Guernsey and registered under number LP 010588;

hereby represented by Me Mélody Brunot, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on December 17, 2014.

(7) Candover 2005 Fund US No. 3 Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL, Guernsey and registered under number LP 010589;

hereby represented by Me Mélody Brunot, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on December 17, 2014.

(8) Candover 2005 Fund US No. 4 Limited Partnership, a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL, Guernsey and registered under number LP 010590;

hereby represented by Me Mélody Brunot, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on December 17, 2014.

(9) Candover Investments plc, a public limited company governed by the laws of England and Wales, with registered office at 34, Lime Street, EC3M 7AT London, United Kingdom and registered with the London Register of Commerce under number 01512178;

hereby represented by Me Mélody Brunot, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on December 15, 2014.

(10) Candover (Trustees) Limited as nominee for Espartaco L.P., having its registered office at 12 Charles II Street, Third Floor, London SW1Y 4QU, United Kingdom and registered under number 014006;

hereby represented by Me Mélody Brunot, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on December 17, 2014.

(11) Candover (Trustees) Limited on behalf of the Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme, a limited partnership organized under the laws of England, having its registered office at 12 Charles II Street, Third Floor, London SW1Y 4QU, United Kingdom and registered under number 01740532;

hereby represented by Me Mélody Brunot, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on December 17, 2014.

(12) Candover (Trustees) Limited on behalf of the Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan, a limited partnership organized under the laws of England, having its registered office at 12 Charles II Street, Third Floor, London SW1Y 4QU, United Kingdom and registered under number 01740527;

hereby represented by Me Mélody Brunot, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on December 17, 2014,  
(together, the "Shareholders").

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Parques Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2419 of 1 October 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179426 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have never been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

- 1 To acknowledge the interim financial statement of the Company as at the date of the opening of the liquidation.
- 2 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 3 To appoint the liquidator.
- 4 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the interim financial statement of the Company as at the date hereof.

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to appoint FIDES (Luxembourg) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41469, as liquidator.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved that, in performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(1) Preston Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de quarante-huit mille neuf cent soixante et onze euros et soixante-deux centimes d'euro (EUR 48.971,62), ayant son siège social au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 157.152;

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 décembre 2014,

(2) Candover 2005 Fund UK No. 1 Limited Partnership, un limited partnership régi par le droit de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL, Guernsey et immatriculé sous le numéro LP 010583;

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 décembre 2014,

(3) Candover 2005 Fund UK No. 2 Limited Partnership, un limited partnership régi par le droit de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL, Guernsey et immatriculé sous le numéro LP 010584;

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 décembre 2014,

(4) Candover 2005 Fund UK No. 3 Limited Partnership, un limited partnership régi par le droit de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL, Guernsey et immatriculé sous le numéro LP 010585;

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 décembre 2014,

(5) Candover 2005 Fund US No. 1 Limited Partnership, un limited partnership régi par le droit de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL, Guernsey et immatriculé sous le numéro LP 010587;

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 décembre 2014,

(6) Candover 2005 Fund US No. 2 Limited Partnership, un limited partnership régi par le droit de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL, Guernsey et immatriculé sous le numéro LP 010588;

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 décembre 2014,

(7) Candover 2005 Fund US No. 3 Limited Partnership, un limited partnership régi par le droit de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL, Guernsey et immatriculé sous le numéro LP 010589;

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 décembre 2014,

(8) Candover 2005 Fund US No. 4 Limited Partnership, un limited partnership régi par le droit de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL, Guernsey et immatriculé sous le numéro LP 010590;

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 décembre 2014,

(9) Candover Investments plc, une public limited company régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 34, Lime Street, EC3M 7AT London, United Kingdom et immatriculée au Registre du Commerce de Londres sous le numéro 01512178;

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, demeurant à Luxembourg,  
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 15 décembre 2014,

(10) Candover (Trustées) Limited as nominee for Espartaco L.P., ayant son siège social au 12 Charles II Street, Third Floor, London SW1Y 4QU, United Kingdom et immatriculé sous le numéro 014006;

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 décembre 2014,

(11) Candover (Trustées) Limited on behalf of the Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme, un limited partnership régi par le droit anglais, ayant son siège social au 12 Charles II Street, Third Floor, London SW1Y 4QU, United Kingdom et immatriculé sous le numéro 01740532;

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 décembre 2014,

(12) Candover (Trustées) Limited on behalf of the Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan, un limited partnership régi par le droit anglais, ayant son siège social au 12 Charles II Street, Third Floor, London SW1Y 4QU, United Kingdom et immatriculé sous le numéro 01740527;

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 décembre 2014,

(collectivement, les "Associés").

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de Parques Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2419 du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 179426 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1 Constat des comptes intérimaires de la Société à la date d'ouverture de la liquidation.
- 2 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 3 Nomination d'un liquidateur.
- 4 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 5 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de constater les comptes intérimaires de la Société à la date d'ouverture de la liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 41469, comme liquidateur avec effet immédiat.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, verser aux associés de la Société des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il détermine, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers les tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes, y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des associés a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Brunot, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2014. REM/2014/2916. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016062/252.

(150018819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

### **East Lodge Capital Credit Opportunities (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.000.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of January.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

East Lodge Capital Credit Opportunities Master Fund Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in Cayman Islands under registration number 284313, having its registered office at the offices of Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands,

duly represented by Mrs Sara GerLing, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in London on January 13, 2015.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Name - Duration - purpose - Registered Office**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "East Lodge Capital Credit Opportunities (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed

by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of association, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

3.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, mutual funds, derivative financial instruments, advances, shares, warrants and other securities. The Company may, within the limits of the Securitisation Law, and in favor of its creditors only, grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

3.3 The Company may open one or several compartments in accordance with Article 7 of these articles of association.

3.4 The Company may perform all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

### **B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The Company's issued share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) consisting of one hundred and twenty five (125) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

#### **Art. 7. Compartments.**

7.1 The board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the "Compartment" or the "Compartments"). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution creating such Compartment, contain a distinct part of the Company's assets and liabilities. The resolution creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution, including against any third party.

7.2 As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

7.3 Unless otherwise provided for in the resolution having created such Compartment, no resolution may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the investors or creditors whose rights relate to such Compartment, without the prior approval of all investors or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision taken in breach of this provision shall be void.

7.4 Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5 The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain classes of shares.

7.6 Fees, costs, expenses and other obligations of the Company incurred on behalf of the Company will be general duties of the Company and will not be paid through the assets of a particular Compartment. In the event the fees, costs, expenses and other obligations mentioned above cannot be funded otherwise, they shall be payable equally by existing Compartments in the Company during the period to which the fees relate (the “Billing Period”), except that for Compartments which have been existing for less time than the entire Billing Period, the portion of overhead costs charged to a Compartment shall be reduced pro rata temporis and the difference between the total overhead charged to a Compartment and the reduced pro rata temporis amount will be equally allocated to the other Compartments that have existed for the entire Billing Period.

7.7 Fees, costs, expenses and other obligations incurred on behalf of a specific Compartment shall be borne by such Compartment only.

#### **Art. 8. Register of shares.**

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Companies Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

#### **Art. 9. Ownership and transfer of shares.**

9.1 The shares are freely transferable among shareholders.

9.2 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

9.3 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

9.4 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders.**

10.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company’s corporate bodies.

10.2 In case and as long as the Company has not more than twentyfive (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

10.3 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Companies Law and by these articles of association. In such case and to the extent applicable and where the term “sole shareholder” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “general meeting of shareholders” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole shareholder”.

10.4 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

#### **Art. 11. Convening general meetings of shareholders.**

11.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

11.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

11.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders.**

12.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

12.3 No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

12.4 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law. Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

12.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

12.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

12.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

12.8 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

#### **Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 14. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 15. Amendment of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### **D. Management**

#### **Art. 16. Powers of the board of managers.**

16.1 The Company shall be managed by a board of managers consisting of three members at least, who need not be shareholders of the Company. In the case of several managers, they shall be named "Manager A" or "Manager B".

16.2 However, if the Company is incorporated by a single shareholder or if it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole manager until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. If the Company has a sole manager and to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

16.3 The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law. All powers not

expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of managers.

16.4 The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, in compliance with article 21.6 of these articles of association. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

16.5 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

16.6 The Company may enter with any Luxembourg or foreign entity or individuals into management or advisory agreements according to which such entity or individuals or any other entity or individuals previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of managers of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the amendment or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

16.7 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

#### **Art. 17. Election and removal of managers and term of the office.**

17.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected manager of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) manager and may not be a manager at the same time.

17.3 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

#### **Art. 18. Vacancy in the office of a manager.**

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of managers because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of managers, the total number of members of the board of managers falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

#### **Art. 19. Convening meetings of the board of managers.**

19.1 The board of managers shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

#### **Art. 20. Conduct of meetings of the board of managers.**

20.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman, if any, shall chair all meeting of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

20.2 The board of managers can act and deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers.

20.3 Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

20.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

#### **Art. 21. Minutes of meetings of the board of managers.**

21.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be drawn and signed by the chairman, or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers.

21.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 22. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any any Manager A together with any Manager B or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of managers or by the sole manager. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

### **E. Supervision**

**Art. 23. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of managers and remunerated by the Company. The independent auditor shall fulfil all duties provided for by the Companies Law and the Securitisation Law.

### **F. Financial year - Profits - Interim dividends**

**Art. 24. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

#### **Art. 25. Profits.**

25.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Companies Law. Each shareholder may inspect such inventory and balance sheet at the Company's registered office.

25.2 On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, the result of each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distri-

bution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

25.3 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Share Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

25.4 The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the shareholders in accordance with the Securitisation law. Distributions may be paid in such currency and at such time and place as the board of managers shall determine from time to time.

**Art. 26. Interim dividends - Share premium.**

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of managers may proceed to the payment of interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Companies Law or these articles of association do not allow to be distributed.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

**G. Liquidation**

**Art. 27. Liquidation of Compartments.** Without prejudice to the provisions contained in Article 9 (Compartments), each Compartment of the Company may be put into liquidation and its securities redeemed by a decision of the board of managers of the Company.

**Art. 28. Liquidation.**

28.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

28.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**H. Governing law**

**Art. 29. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

*Transitory Dispositions*

- 1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2015.
- 2) The first annual general meeting will be held on the last Friday of April 2016 at 3 p.m. Luxembourg time.

*Subscription and Payment*

The share capital of the Company is subscribed as follows:

East Lodge Capital Credit Opportunities Master Fund Ltd, prenamed, subscribes for one hundred and twenty five (125) shares, resulting in a total payment of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

All the shares are entirely paid-up in cash, so that the amount of 12,500 euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Expenses*

The formation and preliminary expenses of the Company, amount to approximately one thousand euro.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Companies Law, and expressly states that they have all been complied with.

*General meeting of shareholders*

The above-named company, representing the entire subscribed capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

- 1) The number of managers of the Company is set at four.

2) The following persons are appointed A managers of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2016 and until their successors are elected and qualified:

- Mr. Steven Lloyd Swallow, born on 16 October 1968, in Rochdale (United Kingdom), professionally residing at Aldermary House, 10-15 Queen Street London UK EC4N 1TX.

- Mr. Alistair Lumsden, born on 27 November 1968, in Maidstone, (United Kingdom), professionally residing at Aldermary House, 10-15 Queen Street London UK EC4N 1TX.

3) The following persons are appointed B managers of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2016 and until their successors are elected and qualified:

- Ms Laetitia Antoine, born on 30 March 1973, in Woippy, France, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Olivier Hamou, born on 19 December 1973, in Levallois-Perret, France, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4) The registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present notarial deed appears in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date at the beginning of this notarial deed.

This deed having been given for reading to the appearing party, who signed together with us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seize janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

East Lodge Capital Credit Opportunities Master Fund Ltd, une société constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro 284313, ayant son siège social dans les bureaux de Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Iles Caymans,

ici dûment représentée par Madame Sara Gerling, Rechtsanwältin, juriste, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 13 janvier 2015.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé entre les souscripteurs une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "East Lodge Capital Credit Opportunities (Luxembourg) S.à r.l." (la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi sur les Sociétés») ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, transférer ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

3.2 La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, fonds commun de placement, instruments financiers dérivés, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement, dans les limites de la Loi sur la Titrisation,

octroyer en faveur de ses créanciers uniquement des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

3.3 La Société pourra ouvrir un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 8 des présents statuts.

3.4 La Société pourra exercer toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Parts sociales - Registre des parts sociales - Propriété et transfert des parts sociales - Compartiments**

#### **Art. 5. Capital social Capital social émis.**

5.1 La Société a un capital social émis de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi le capital social émis de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 6. Parts Sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximum de quarante (40) associés, sauf disposition légale contraire.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres parts sociales.

#### **Art. 7. Compartiments.**

7.1 Le conseil de gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le «Compartiment» ou les «Compartiments»). Sauf disposition contraire dans les résolutions créant un tel Compartiment, chaque Compartiment comprendra une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

7.2 Entre les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers. Les créanciers et investisseurs de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

7.3 Sauf disposition contraire dans les résolutions de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

7.4 Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5 La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'parts sociales.

7.6 Les frais, coûts, dépenses et autres obligations de la Société encourus pour le compte de la Société elle-même seront des obligations générales de la Société et ne seront pas payés par le biais des avoirs d'un Compartiment en particulier. Au cas où les frais, coûts, dépenses et autres obligations mentionnées ci-dessus ne pourront pas être financés autrement, ils seront payables à parts égales par les Compartiments en existence dans la Société au cours de la période

à laquelle les frais se rapportent (la «Période de Facturation»), sauf que pour les Compartiments qui ont été en existence depuis moins longtemps que l'ensemble de la Période de Facturation, la partie des frais généraux imputables à de tels Compartiments sera réduite pro rata temporis et la différence entre la partie totale des frais généraux imputable à un Compartiment et le montant réduit pro rata temporis sera allouée à parts égales aux Compartiments existants pour l'ensemble de la Période de Facturation.

7.7 Les frais, coûts, dépenses et autres obligations encourus par un Compartiment déterminé seront à la charge de ce Compartiment uniquement.

#### **Art. 8. Registre des parts sociales.**

8.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi sur les Sociétés. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

#### **Art. 9. Propriété et transfert de parts sociales.**

9.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

9.2 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

9.3 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

9.4 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

### **C. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

10.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

10.2 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

10.3 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés et des présents statuts. Dans ce cas et lorsque le terme „ associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

10.4 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

#### **Art. 11. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

11.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance pour être tenue aux lieux et date précisés dans l'avis de convocation.

11.2 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

11.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

11.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 12. Conduite de l'assemblée générale des associés.**

12.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire

qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

12.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

12.3 Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des associés agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

12.4 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des associés valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

12.5 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

12.6 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

12.7 Chaque associé peut voter à une assemblée générale des associés à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

12.8 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 14. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 15. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **D. Le conseil de gérance**

#### **Art. 16. Pouvoirs du conseil de gérance.**

16.1 La Société sera administrée par un conseil de gérance se composant de trois membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être des associés de la Société- Lorsqu'il y a plusieurs gérants, ils sont appelés "Gérant A" ou "Gérant B".

16.2 Cependant, si la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des associés que toutes les parts sociales émises par la Société sont détenues par un seul associé, la Société pourra être administrée par un seul gérant et ce, jusqu'à la première assemblée générale des associés faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses parts sociales sont à nouveau détenues par plus d'un associé. Dans le cas où la Société a un seul gérant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «le gérant unique».

16.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

16.4 Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire, en conformité avec l'article 21.6 des présents statuts, en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

16.5 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil de gérance détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

16.6 La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute entité luxembourgeoise ou étrangère ou tout individu selon lesquels l'entité ou individu ou toute autre entité ou individu ayant été préalablement approuvé(e) par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil de gérance de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

16.7 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

#### **Art. 17. Election et révocation des gérants et terme du mandat.**

17.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste de gérant de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) gérant et ne peut pas en même temps être lui-même gérant.

17.3 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 18. Vacance dans le mandat d'un gérant.**

18.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les gérants restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs associés, le nombre total des membres du conseil de gérance devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des associés soit, provisoirement, par les gérants restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat du gérant unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 19. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) gérants au siège social de la Société à moins d'une indication contraire dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 20. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

20.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

20.2 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés, à une réunion du conseil de gérance.

20.3 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion, le cas échéant, n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des associés suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

#### **Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

21.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront rédigés et signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire et le secrétaire (s'il en a été désigné un), ou par deux (2) gérants.

21.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 22. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par les signatures conjointes d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature de le gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la société**

**Art. 23. Auditeurs.** Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil de gérance et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

### **F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 24. Exercice.** L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 25. Bénéfices.**

25.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société, le bilan et le comptes des profits et pertes, conformément à la Loi sur les Sociétés. Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social.

25.2 Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social le résultat de chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant

cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

25.3 Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 5 (Capital Social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5.

25.4 Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant dans le registre des associés. Les distributions seront payées dans la devise et au moment et lieu que le conseil de gérance déterminera périodiquement.

25.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

#### **Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.**

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts interdisent la distribution.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés /de l'associé ou des gérants /du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

### **G. Liquidation**

**Art. 27. Liquidation des Compartiments.** Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 9 (Compartiments), chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses valeurs mobilières pourront être rachetées par une décision du conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 28. Liquidation de la Société.**

28.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

28.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'parts sociales de la Société qu'ils détiennent.

### **H. Loi applicable**

**Art. 29. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale annuelle des associés aura lieu le dernier vendredi du mois d'avril 2016 à 15 heures luxembourgeoises.

#### *Souscription et paiement*

East Lodge Capital Credit Opportunities Master Fund Ltd, susnommée, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les 12.500 (12.500) parts sociales représentant le capital social de la Société.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

#### *Assemblée générale des associés*

La société susnommée, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et se considérant comme valablement convoquée, procède immédiatement à une assemblée générale extraordinaire:

Ayant au préalable vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à quatre.
- 2) Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 et jusqu'à ce que leur successeurs soient élus:
  - Monsieur. Steven Lloyd Swallow, né le 16 octobre 1968 à Rochdale (Royaume Uni), demeurant professionnellement Aldermary House, 10-15 Queen Street Londres UK EC4N 1TX; et
  - Monsieur Alistair Lumsden, né le 27 novembre 1968 à Madistone (Royaume Uni), demeurant professionnellement au Aldermary House, 10-15 Queen Street Londres UK EC4N 1TX.
- 3) Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 et jusqu'à ce que leur successeurs soient élus:
  - Madame Laetitia Antoine, née le 30 mars 1973 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et
  - Monsieur. Olivier Hamou, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Peret, France, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
- 4) Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GERLING, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C. le 21 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1660. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015015721/781.

(150018362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

**World Capital International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.330.

L'an deux mille quinze, le quinze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «WORLD CAPITAL INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 350 en date du 17 février 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144 330 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Patricia Marchi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Madame le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées et que dès lors il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Nomination de Maître Philippe Morales en tant que seul liquidateur de la Société.

### 3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer Maître Philippe Morales, avocat, demeurant professionnellement au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en tant que seul liquidateur de la Société.

#### *Troisième résolution*

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le liquidateur est en outre dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement sur les livres et documents financiers de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MARCHI, C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1636. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015015434/49.

(150017792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2015.

---

### **Airways Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 189.484.

#### — EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que, parallèlement à la passation d'un acte notarié le 8 janvier 2015, M. Romy Hawatt a démissionné de son poste de gérant A de la société et l'associé unique de la société a nommé les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance (au sens de l'article 200 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée) pour un mandat expirant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la société (ayant chacune son adresse professionnelle au Hangar 51, Lores Bonney Circuit, Bilinga, Queensland 4225, Australie):

#### *Conseil de Surveillance*

Professeur émérite Leon Zbigniew Klich, né le 13 avril 1947 à Diddington, Royaume-Uni

Romy Hawatt, né le 14 janvier 1960 à Tara, Australie

Theodore Joseph Kabbout, né le 5 mars 1962 à Rotterdam, Pays-Bas

Georges Jegen, né le 17 juillet 1957 à Bern, Suisse

Morgan Drew, né le 24 novembre 1969 à Tamworth, Australie

M. Romy Hawatt, susmentionné, est également nommé en tant que président directeur général de la société (en charge de la gestion journalière) pour un mandat expirant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la société.

Il convient de noter que le président directeur général de la société (M. Romy Hawatt, voir ci-dessus) ou un gérant A (actuellement M. Johannes Andries van den Berg) agissant conjointement avec un gérant B (actuellement M<sup>me</sup> Corinne Shim Sophie Muller) représentent et engagent la société et disposent du pouvoir de signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

*Pour la société*

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2015015486/31.

(150018151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

---